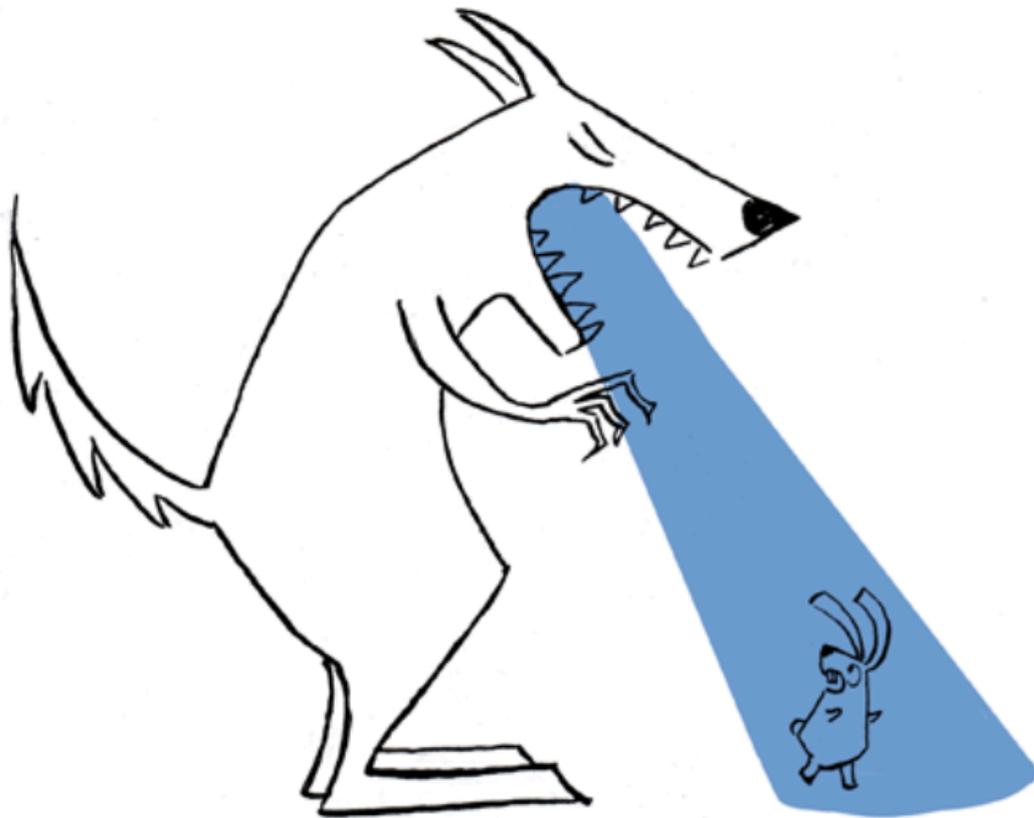


AGISSONS CONTRE
LE HARCELEMENT
SCOLAIRE



Dossier Pédagogique
Crevette

I.Introduction

1- Le harcèlement entre enfants et les chiffres

Le harcèlement scolaire ou harcèlement entre enfants est une violence selon l’OMS (Organisation Mondiale de la Santé) qui touche certes les adolescents mais également les plus jeunes dès l’école primaire. L’Unicef indique dans sa quatrième consultation parue en 2018 qu’un enfant sur deux serait victime d’attaques et de moqueries dès l’âge de 7 ans. L’Unesco établit qu’un collégien sur 3 et un lycéen sur 4 serait victime de harcèlement dans le monde (étude HBSC).

S’il existe des méthodes pour mettre fin à une situation de harcèlement, prévenir le harcèlement entre enfants dès le plus jeune âge reste la solution la plus efficace pour enrayer durablement ce fléau.

2- Pourquoi un dossier pédagogique ?

Le dossier pédagogique est un complément indispensable et utile afin de poursuivre la réflexion du film « Je ne m’appelle pas crevette » que vous venez de visionner. Le dossier pédagogique se veut résolument tourné vers la prévention dès le plus jeune âge et vient compléter par une discussion, l’histoire du personnage principal. Les images du film n’auront de sens et d’intérêt que si les enfants peuvent verbaliser et discuter ce qu’ils auront vu.

Ce dossier pédagogique est donc un outil pour toute personne (parent, enseignant, encadrant, éducateur, grand-parent...) souhaitant engager avec un (des) enfant(s) une discussion autour du thème du harcèlement scolaire.

II. Notions théoriques

1. Définition du harcèlement

Le harcèlement est une violence que les enfants se font entre eux. Cette violence amène la victime à se sentir mal dans sa peau et dans sa tête. C'est « lorsque l'enfant est exposé de manière répétée et à long terme, à des actions négatives de la part de un ou plusieurs élèves » (*Dan Olweus, 1999*) dans une situation de déséquilibre de pouvoir réelle ou perçue.

2. Les quatre caractéristiques

- **La répétition** : la violence est répétée, reproduite, réitérée sur une longue période rendant la vie de l'enfant infernale pendant des jours et des jours.
- **Le rapport de domination** qui est imposé de façon insistante. Il y a un abus de pouvoir, une prise de pouvoir d'un enfant sur un autre.
- **L'intention de nuire** : le « jeu » qui n'est pas au départ malveillant ou blessant, le devient lorsque le processus s'installe dans la durée.
- C'est un **phénomène de groupe**.

3. Les cinq types de harcèlement

- **Le harcèlement physique** : coups, jeux dangereux, croche-pied, bourrade, vol d'affaires ;
- **Le harcèlement verbal** : insultes, moqueries, mots dénigrants ;
- **Le harcèlement social** : enfant mis de côté, isolé, rejeté, écarté du groupe ;
- **Le harcèlement sexuel** : conduites et/ou gestes obscènes, commentaires machistes ou sexistes, attouchements sans consentement ;
- **Le cyber-harcèlement** : sms et messages intempestifs, commentaires négatifs sur les réseaux sociaux, usurpation d'identité, propagation de photos.

4. Les acteurs du harcèlement

⇒ L'intimidateur utilise la **force, l'intimidation ou la menace** pour se sentir fort, faire rire les autres enfants et avoir un groupe autour de lui, tout en agissant en dehors du regard des adultes (couloir, vestiaires, toilettes, cantine, bus, réseaux sociaux..).

⇒ La victime se sent mal, a **honte et se sent coupable**

- Mise à l'écart, rumeurs, menaces
- Rapport de force Dominé/Dominant
- Ne comprend pas l'agression, car elle est soudaine, sans raison objective
- Répétition des attaques
- Sentiment d'insécurité, vulnérabilité
- Sidération face à l'agression
- Perte de l'estime de soi, de confiance en soi
- Veut essayer de s'en sortir tout seul

⇒ La victime se sent **seule** car tout contribue à l'enfermer dans le silence :

- Peur des représailles par les intimidateurs;
- Gêne de passer auprès des camarades pour celui qui ne sait pas se débrouiller seul, celui qui vient se plaindre;
- Honte de ne pas être l'élève qu'il aurait souhaité être;
- Crainte que les responsables de l'établissement n'alertent leurs parents;
- Appréhende de décevoir ses parents;
- Crainte des réactions inappropriées de l'école, crainte des sanctions;

⇒ Les pairs

Le harcèlement scolaire se différencie des autres formes de harcèlement (professionnel ou familial) par le fait qu'il est (presque) toujours un **phénomène de groupe**. Le harceleur a besoin de témoins, de rieurs, de spectateurs.

Les pairs peuvent être :

- Des supporters (poursuivent les agressions de l'intimidateur)
- Des outsiders (assistent aux agressions en riant le plus souvent)
- Des défenseurs (s'interposent au moment des faits ou prennent en charge la victime après les faits).

Le harcèlement évoluera de façon différente selon la réaction que les témoins adopteront. Si la majorité des élèves rient et se moquent de la victime, le harcèlement se poursuivra voire se renforcera.

Mais si les témoins cessent de rire, il s'atténuera voire disparaîtra.

Le groupe peut se transformer en une force positive.

5. Cyberharcèlement

« Un acte agressif, intentionnel, perpétré par un individu ou un groupe d'individus au moyen de formes de communication électroniques, de façon répétée à l'encontre d'une victime qui ne peut se défendre seule » (e-enfance).

- Intimidations, insultes, moqueries ou menaces en ligne, propos humiliants, agressifs, injurieux ou à visée diffamatoire et/ou discriminatoire
- Envoi incessant de messages (sms, mails, tweets)
- Diffusion de photos ou de vidéo ridiculisant l'adolescent
- Diffusion de photos intimes (sexting)
- Diffusion de rumeurs mensongères
- Piratage des comptes
- Usurpation d'identité digitale
- Création d'un sujet de discussions, d'un groupe ou d'une page sur un réseau social à l'encontre d'un camarade de classe

III. Conséquences du harcèlement

- Perte de l'estime de soi, dénigrement de soi, croyances négatives
- Un désinvestissement scolaire et une baisse des résultats scolaires ou surinvestissement scolaire
- Maladies psychosomatiques (maux de tête, de ventre...)
- Lésions physiques (harcèlement physique)
- Absentéisme scolaire (1/3 des phobies scolaires sont dues à du harcèlement)
- Isolement et retrait social
- Instabilité émotionnelle
- Difficultés de concentration
- Troubles du comportement alimentaire
- Troubles du sommeil
- Tics ou TOCS (troubles obsessionnels compulsifs)
- Dépression
- Passages à l'acte ; mutilation, scarification ou tentative de suicide

IV. Notions juridiques

A. Quelque soit l'âge de l'auteur du harcèlement entre pairs, les parents restent responsables civilement des actes de leur enfant.

En France, le harcèlement scolaire est punissable par la loi depuis 2014

- pour les mineurs de plus de 13 ans, par des peines de prison variant de 6 à 18 mois de prison et une amende maximum de 7 500 €.
- Les harceleurs majeurs encourent jusqu'à 3 ans de prison et 45.000 € d'amende.

B. **Des circonstances aggravantes peuvent faire varier les peines**

- La victime a moins de 15 ans
- Le harcèlement a été commis sur une victime dont la vulnérabilité (maladie, handicap physique ou mental...) est apparente ou connue de l'auteur.e
- Le harcèlement a entraîné une incapacité totale de travail de plus de 8 jours
- Le harcèlement a été commis via internet

C. L'incitation au suicide est puni par la loi

D. Que faire en cas de harcèlement ou cyber harcèlement en Europe

- Trois associations se sont unies pour proposer un parcours d'assistance d'aide aux victimes en Europe : contactez www.asso-hugo.fr <https://www.respectzone.org/en/> pour l'aspect juridique et cyber harcèlement et, www.amazing-kids.eu pour l'aspect thérapeutique

- Au Luxembourg

⇒ Psyfamille : 25 34 75 ou www.psyfamille.com

⇒ Amazing Kids www.amazing-kids.eu

⇒ Kanner-Jugendtelefon : 116 111 ou www.kjt.lu

⇒ Stop Mobbing : stop-mobbing@men.lu

⇒ BEE SECURE Helpline 8002 1234
ou www.bee-secure.lu ou www.stopline.bee-secure.lu

⇒ ORK : www.ork.lu

⇒ Psy-jeunes : 27 55-63 00 AFP-Solidarité-Famille a.s.b.l : www.afp-services.lu

⇒ Centre de Médiation : 27 48 34 ou www.mediation.lu

⇒ Faire constater les symptômes de détresse par un médecin

⇒ Déposer une main courante si nécessaire

⇒ Porter plainte si nécessaire

⇒ Police Grand-Ducale : 113 ou www.police.lu

- En France :

⇒ Contacter une association : <http://anti-bullying.over-blog.fr/2016/03/les-associations-contre-le-harcelement-scolaire-en-france.html>

⇒ Contacter votre référent académique préposé au harcèlement (dans chaque académie)

⇒ Numéro vert : 3020

⇒ Numéro en cas de cyber harcèlement : 0800 200 000

⇒ Faire constater les symptômes de détresse par un médecin

⇒ Déposer une main courante si nécessaire

⇒ Porter plainte si nécessaire

VI. Aspect pratique : vidéo « Je m'appelle pas Crevette »

Introduction

A. Comment résumer l'histoire ? Que voit-on dans le film ?

Ce film raconte l'histoire d'un enfant qui arrive dans une nouvelle école et nous entend ce qu'il ressent. Le film montre l'évolution de sa situation en classe avec ses nouveaux camarades.

B. Le film parle-t-il de harcèlement scolaire ? Si oui pourquoi ? Comment peut-on reconnaître qu'il s'agit de harcèlement scolaire ?

Le film nous montre un enfant qui regrette son ancienne école et n'arrive pas à s'intégrer dans sa nouvelle classe. Les autres enfants ne l'aident pas et la situation se dégrade jusqu'à devenir violente.

Les faits

C. Comment se passe son intégration les premiers jours dans sa nouvelle classe ? Comment se définit l'enfant ?

La situation est difficile et l'intégration est quasi impossible. L'enfant se dit timide et n'ose pas aborder les autres.

D. Quel est le point de départ du harcèlement ?

L'enfant est nouveau, n'est pas au même niveau scolaire que les autres élèves ; il est timide, n'ose pas prendre la parole ni aller vers les autres. Il s'isole.

E. Qu'est-ce que les élèves reprochent à l'enfant et lui font subir ?

Son retard scolaire, sa petite taille, Insultes, moqueries répétées en groupe...

F. Quels sont leurs rôles : intimidateur ou témoins ? Est-ce que tous les élèves sont méchants avec lui ?

G. Quel surnom lui donnent-ils et pourquoi ? Est-ce gentil ?

« Crevette » car il est petit est ne court pas vite (« n'a pas de jambes »).
Ce surnom sert à stigmatiser, ridiculiser, humilier et rabaisser.

H. Que se passe-t-il en sport ?

Personne ne veut de lui dans leur équipe. Et si l'équipe perd, ils se vengent dans les douches.

Les émotions

I. Que ressent « Crevette » ? Semble t-il heureux ?

J. Comment évolue t-il au fil de l'histoire ?

K. Aime t-il aller à l'école ?

L. Est-ce qu'il reste timide ?

M. Que se passe-t-il pour les autres élèves ? Que font-ils ? Que ressentent-ils ? Y a t-il un effet de groupe ?

N. Sont-ils contents de ce qu'ils font subir à Crevette ? Pourquoi font-ils cela ? A quoi sert ce groupe ? Que penser de l'attitude du groupe ?

O. Pourraient-ils faire autrement ?

La solution

P. Pourquoi aucun enseignant n'est au courant de ce que subit l'enfant ?

Q. Pourquoi Crevette n'en a parlé à personne ?

R. Quelle personne va pouvoir aider l'enfant ? Et pourquoi ?

S. Que répond l'enfant ? Pourquoi se livre t-il ?

T. Quelle est la réaction de l'enseignante ? Que propose t-elle à l'enfant ?

U. Comment la situation s'améliore ? Que va faire l'enseignante ?

Conclusion

- V. Le film montre t-il une situation de harcèlement ?
- W. Quel.s type.s de harcèlement a subi Crevette ?
- X. Comment la situation de harcèlement aurait pu être évitée ? Qui aurait pu aider l'enfant ?
- Y. Comment faire comprendre à l'intimidateur qu'on n'est pas d'accord avec ses actes ? Doit-on appartenir au groupe impérativement ?
- Z. Est-ce facile de parler lorsqu'on est victime ? Pourquoi ? A qui peut-on parler ?

KIDS for Kind Inclusive and Diverse School